

Guide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

La Soixantième Assemblée mondiale de la Santé s'ouvrira à Genève le lundi 14 mai 2007 à 10 heures et s'achèvera le mercredi 23 mai 2007. Elle aura lieu au Palais des Nations, qui est situé près de la place des Nations et de l'avenue de la Paix, l'accès le plus commode étant par la route de Pregny.

POUVOIRS DES DELEGUES

Les pouvoirs des délégués devront être communiqués à l'OMS à Genève jusqu'au 14 mai 2007. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les Etats Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au maximum, lesquels pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers.

ARRIVEE A GENEVE

Les délégués, représentants et autres participants arrivant par avion débarqueront à l'aéroport de Genève et ceux qui voyagent par le train descendront à la gare principale de Genève (gare Cornavin). Toutes les dispositions, notamment les réservations d'hôtel, doivent être prises longtemps à l'avance. Des taxis attendent à la sortie de l'aéroport et de la gare.

VISAS

L'OMS attire l'attention des participants sur le fait que l'entrée en Suisse est régie par des dispositions très strictes. Les personnes qui ne sont pas en possession d'un visa en bonne et due forme se voient refuser l'entrée sur le territoire suisse. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée devront l'obtenir auprès du Consulat ou de la mission diplomatique suisse compétente dans leur pays de résidence. Dans des cas exceptionnels uniquement, un visa peut être obtenu à l'arrivée à l'aéroport de Genève à condition que l'Accueil du personnel (OSS/SOS) au Siège ait reçu, deux semaines avant la date de l'arrivée, par télécopie (+41 22 791 48 20) ou courriel (hermentc@who.int) une note portant la mention « Attention : Visas ». Il convient de se reporter à la section des visas exceptionnels sur la page de SOS sur Intranet (<http://intranet.who.int/homes/sos/visas/>), de lire attentivement les instructions et d'envoyer le formulaire concerné en suivant les indications. Les ressortissants de certains pays qui doivent transiter par un aéroport européen pour se rendre à Genève doivent obtenir

un visa d'entrée de l'espace Schengen dans leur pays de résidence. Le participant doit alors fournir les renseignements suivants : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance (ville, pays), nationalité, numéro du passeport national, dates de délivrance et d'expiration du passeport, dates d'arrivée et de départ prévues, numéros de vols, adresses professionnelle et privée dans le pays de résidence (ou dans le pays de séjour temporaire en cas de déplacement).

Les participants sont priés de noter qu'une demande de visa déposée en plusieurs lieux sera rejetée.

ACCES AU PALAIS DES NATIONS PENDANT L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

L'Assemblée de la Santé se tiendra dans le bâtiment des Assemblées du Palais des Nations, auquel on accède par les portes 13 ou 15. Les séances plénières auront lieu dans la Salle des Assemblées que l'on atteint en empruntant l'escalier ou l'ascenseur à partir des portes 13 ou 15. Les deux commissions principales de l'Assemblée se réuniront dans des salles de conférences distinctes, à savoir la Salle de conférences XVIII pour la Commission A et la Salle de conférences XVII pour la Commission B. Ces deux salles sont situées au premier étage du bâtiment E. **Il est interdit de fumer à l'Assemblée de la Santé.**

FORMALITES D'INSCRIPTION

Les délégués et les autres participants pourront s'inscrire et recevoir leur badge au Siège de l'OMS avant l'ouverture de l'Assemblée de la Santé. Le Bureau des inscriptions sera ouvert :

Devant la Salle du Conseil exécutif

- Le vendredi 11 mai, le samedi 12 et le dimanche 13 mai entre 12 heures et 16 heures
- Le lundi 14 mai à partir de 7 h 30 jusqu'à la fin des travaux

Au huitième étage, devant la Salle G

- Du mardi 15 au vendredi 18 mai de 8 heures à 17 heures
- Le samedi 19 mai de 8 heures à la fin des travaux
- Fermé le dimanche 20 mai
- Le lundi 21 et le mardi 22 mai de 8 heures à 17 heures
- Le mercredi 23 mai de 8 heures à la fin des travaux

Les délégués dont les pouvoirs n'auraient pas été communiqués à l'OMS avant l'ouverture voudront bien les déposer au Bureau des inscriptions. **Veillez noter que seules les personnes dont le nom figure sur des pouvoirs valables recevront un badge correspondant à l'Etat Membre dont elles sont ressortissantes. Seules les personnes portant ces badges pourront accéder au Palais des Nations et aux salles de réunion.**

Une fois inscrits, les délégués pourront disposer d'un service de navette pour se rendre de l'OMS au Palais des Nations (à partir de la porte 166 du bâtiment principal du Siège – prendre à droite devant la bibliothèque).

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS

Le Bureau des renseignements se trouve, au Palais des Nations, dans le hall d'entrée entre les portes 13 et 15 (poste 76556). Il fournit aux participants diverses informations et les dirige vers d'autres services tels que voyages, courrier, finances et communications. Les participants peuvent également y retirer leur courrier personnel et y déposer ou y retirer les objets trouvés.

LISTE DES DELEGUES

Une liste provisoire des délégués et autres participants (document A60/DIV/1) sera distribuée au début de l'Assemblée de la Santé. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs reçus par le Secrétariat avant le dimanche 13 mai à 14 heures. Une liste révisée sera incluse ultérieurement dans la distribution normale des documents. Les délégations sont priées de bien vouloir notifier par écrit au Bureau des renseignements, au moyen de la formule (WHO23 WHA) distribuée avec la liste, tout changement qui pourrait survenir dans leur composition. Cette formule devra porter la signature du chef de délégation.

DISPOSITIONS CONCERNANT LA CONDUITE DES DISCUSSIONS EN SEANCE PLENIERE

En 1997, l'Assemblée de la Santé a approuvé des dispositions concernant la conduite du débat général en séance plénière qui auront les répercussions suivantes sur les travaux de la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé :

- les délégués sont priés de limiter à cinq minutes la durée de leur intervention au cours de la discussion ;
- les délégués qui le souhaitent peuvent soumettre par écrit un exposé de 600 mots au maximum pour inclusion dans les comptes rendus des séances plénières ;
- les interventions doivent être axées sur le thème de la « sécurité sanitaire internationale ».

Les délégués désirant inscrire leur nom sur la liste des intervenants au débat général devront s'adresser au Bureau des Organes directeurs (télécopie +41 22 791 41 73). Ils peuvent aussi intervenir par région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Les délégués sont priés de bien vouloir remettre le texte de leur intervention en débat général au Bureau de l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée (Salle A.656) au plus tard le lundi 14 mai 2007 au matin.

INTERVENTIONS DES DELEGUES EN COMMISSION A ET EN COMMISSION B

Les délégués désirant inscrire leur nom sur la liste des intervenants aux débats en Commission A ou en Commission B, ou faire distribuer des projets de résolutions, devront s'adresser au Secrétaire de la Commission en question (voir ci-après).

Commission A : Secrétaire : Dr M. Islam bureau E.1066, tél. 77155/77156

Commission B : Secrétaire : Dr M. Dayrit bureau E.3016, tél. 77356/77357

DOCUMENTS SOUMIS PAR LES DELEGATIONS

Les délégations qui désireraient faire distribuer des projets de résolutions destinés à l'Assemblée de la Santé ou à l'une de ses commissions sont priées de les faire parvenir à l'Assistant du Secrétaire de l'Assemblée de la Santé dans le cas de documents concernant les séances plénières, ou au secrétaire de la commission intéressée dans le cas de documents concernant l'une des commissions. Les projets de résolutions devront être remis assez tôt pour que le Secrétariat ait le temps de les traduire, les reproduire dans les langues de travail et les distribuer aux délégations au moins deux jours avant que la proposition soit débattue, conformément à l'article 52 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé. Le Secrétariat est à la disposition des délégations pour leur fournir sur demande toute aide matérielle ou rédactionnelle et toutes informations nécessaires. Les articles 50, 51 et 52 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé fixent les conditions dans lesquelles des propositions formelles relatives à des points de l'ordre du jour peuvent être présentées aux séances plénières et aux commissions principales.

DOCUMENTATION

Informations sur les réunions

Le *Journal* de l'Assemblée de la Santé publié chaque jour indique l'heure, le lieu et le programme des réunions, les points de l'ordre du jour qui seront débattus et les documents correspondants, ainsi que d'autres renseignements utiles.

Documents officiels du Conseil exécutif

Plusieurs textes déjà examinés par le Conseil exécutif à sa cent vingtième session sont reproduits dans les annexes au document **EB119/2006-EB120/2007/REC/1** (résolutions et décisions) et signalés sous les différents points dans le *Journal* et l'ordre du jour (document A60/1). Les procès-verbaux des travaux de la cent dix-neuvième et de la cent vingtième sessions du Conseil figurent dans le document **EB119/2006-EB120/2007/REC/2**.

Documents fondamentaux

La Constitution de l'OMS, le Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé et d'autres informations pertinentes figurent dans la publication intitulée *Documents fondamentaux* (46^e édition, 2007).

Documents sur Internet

La page d'accueil de l'OMS sur le Web (<http://www.who.int>) permet un accès électronique facile aux documents, notamment aux divers documents fondamentaux comme le Règlement intérieur. La page sur la Gouvernance, à laquelle on accède à partir de la page d'accueil de l'OMS (colonne de droite sous « Informations générales sur l'OMS »), offre des options pour télécharger les documents des sessions en cours des organes directeurs et rechercher les documents des sessions précédentes et d'autres documents pertinents (accès direct : <http://www.who.int/gb>).

La documentation étant disponible sur l'Internet, il n'est pas prévu, par mesure d'économie, d'envoyer ni de transporter la documentation publiée pendant l'Assemblée de la Santé.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Un service de distribution des documents est assuré au comptoir du hall d'entrée de l'Assemblée entre les portes 13 et 15 du Palais des Nations. Les délégués, représentants et autres participants trouveront chaque jour les documents dans les casiers, portant le nom de leur pays ou de leur organisation, qui sont situés de part et d'autre du comptoir. Les documents seront distribués dans la langue que chaque délégué aura indiquée sur le formulaire qu'il aura été invité à remplir. Ces casiers sont utilisés exclusivement pour les documents officiels de l'OMS émis et distribués par les soins du système de distribution des documents de l'OMS. Seule est considérée comme officielle la distribution des documents qui se fait dans ces casiers. Les participants sont priés de bien vouloir y retirer chaque jour leurs documents avant les séances.

LIAISON AVEC LE SECRETARIAT DE L'OMS

Un annuaire téléphonique du Siège de l'OMS est disponible au Bureau des documents. Y figure également l'organigramme du Secrétariat au Siège.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : BUREAU DE LIAISON

On trouvera dans la Salle A.265 un bureau de liaison destiné à faciliter la participation des organisations non gouvernementales à l'Assemblée de la Santé. En outre, des précisions utiles sont fournies dans le document intitulé « Renseignements pratiques à l'intention des délégués d'organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé » adressé aux organisations avec la lettre les invitant à assister à l'Assemblée.

Pendant la durée de l'Assemblée de la Santé, la Salle A.817 sera à la disposition des organisations non gouvernementales dans l'ordre des demandes qui seront présentées. On y trouvera du papier, des ordinateurs, des imprimantes, des téléphones (permettant d'effectuer des appels locaux) ainsi que divers documents de l'OMS et matériels d'information générale. Les ordinateurs sont munis d'un logiciel de traitement de texte et permettent l'accès à l'Internet. Il sera également possible de faire gratuitement un nombre limité de photocopies. La salle des ONG sera ouverte de 8 h 30 à 18 h 30.

Les organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS peuvent participer, sans droit de vote, à l'Assemblée de la Santé. Pour les séances plénières, des places ont été mises à leur disposition dans les tribunes du public au cinquième étage, auxquelles on peut accéder par les ascenseurs situés près des portes 13 et 15. Pour les Commissions A et B, des places ont été réservées pour les ONG de chaque côté de la salle. Dans les salles de réunion des Commissions, un siège est réservé aux orateurs représentant une organisation non gouvernementale souhaitant prendre la parole et dont la demande a été acceptée par le Président.

TRANSPORTS PUBLICS ET TAXIS

Du lundi au vendredi, on peut se rendre à l'OMS en empruntant les autobus de la ligne « 8 » qui assurent la liaison entre Veyrier et l'avenue Appia en passant par la place de Rive (centre ville), la place Cornavin (gare) et la place des Nations (Palais des Nations) ; le week-end, ces autobus ne vont pas au-delà de l'avenue Appia. On peut aussi prendre les autobus de la ligne « F » qui relie tous les

jours la place Cornavin à Ferney-Voltaire (France), avec arrêts place des Nations et Vie-des-Champs, près du bâtiment du Siège. En outre, les autobus de la ligne « 5 » assurent quotidiennement la liaison entre la place Neuve et le Grand-Saconnex, avec arrêts place Cornavin et place des Nations, et l'autobus « 28 » part du Jardin botanique avec arrêts à Appia et Vie-des-Champs pour le Siège.

Une ligne de tram (le 13) est récemment entrée en service. Elle relie sept jours par semaine les Palettes à la place des Nations en passant par la gare Cornavin.

Il faut acheter et faire valider son billet **avant** de monter dans l'autobus. On peut se procurer les billets séparément aux distributeurs automatiques des principaux arrêts d'autobus. Des cartes électroniques permettant de faire plusieurs parcours sont en vente dans les kiosques Naville au Siège de l'OMS et au Palais des Nations, ainsi qu'en ville dans les kiosques à journaux portant la vignette « TPG » ou à la gare Cornavin.

Pour demander aux chauffeurs de taxi de Genève de se rendre au bâtiment du Siège, il suffit de dire : « OMS – avenue Appia ».

Il existe des stations de taxis sur presque toutes les places principales de Genève, ainsi qu'à proximité du Palais des Nations. On peut appeler un taxi en téléphonant aux numéros suivants : 022 320 20 20, 022 320 22 02 et 022 331 41 33. Les taxis peuvent également être commandés en s'adressant à l'huissier de service à la porte la plus proche du bâtiment de l'Assemblée.

PLACES DE STATIONNEMENT

Des places de stationnement en nombre très limité pourront être occupées par les voitures de délégués portant un autocollant WHA dans les zones réservées à l'Assemblée de la Santé dans l'enceinte du Palais des Nations. Les places seront attribuées selon l'ordre des demandes. Les délégués peuvent utiliser les parcs de stationnement P3 et P5 (niveaux inférieurs), proches des portes 13 et 15, accessibles par l'entrée de la route de Pregny. Les autocollants peuvent être obtenus au Bureau des inscriptions au Siège de l'OMS (même horaire que pour les inscriptions).

SALON RESERVE AUX MEMBRES DES DELEGATIONS

Le hall 14, situé à proximité de la Salle des Assemblées, a été aménagé pour les membres des délégations.

RESTAURANT, CAFETERIA ET BARS

Du lundi au vendredi, un restaurant est ouvert au huitième étage du bâtiment des Assemblées, de 12 heures à 14 h 30 (réservations : poste 73588). Il peut organiser des réceptions privées (cocktails), déjeuners et dîners pour 25 personnes au minimum. Ces prestations seront aussi proposées le samedi et le dimanche. Pour les dîners, il convient de s'adresser à DSR/ONU (poste 73588).

La cafétéria, située au rez-de-chaussée du bâtiment des Assemblées et dont l'accès direct est assuré par l'ascenseur 29, est ouverte de 8 h 15 à 16 h 45 du lundi au vendredi. Des repas chauds y sont servis de 11 h 30 à 14 heures.

Le snack-bar situé dans le hall entre les portes 13 et 15 est ouvert de 7 h 30 à 19 heures, ou jusqu'en fin de séance, et le samedi matin. Il convient de noter que ce secteur a été réservé aux non-fumeurs.

Le Bar des délégués, situé à côté de la Salle VII au troisième étage, est ouvert de 8 h 30 à 16 h 45 du lundi au vendredi. On peut aussi y prendre une collation. (Le Bar des délégués sera toutefois fermé le jeudi 17 mai.)

Le Bar du Serpent, situé au premier étage du bâtiment E, est ouvert de 9 heures à 17 h 30 du lundi au vendredi, et le samedi jusqu'à 12 h 30, ou jusqu'à la clôture des séances ; il sert aussi des sandwiches.

Les délégués et autres participants à l'Assemblée peuvent aussi utiliser le restaurant et la cafétéria du Siège de l'OMS.

RESERVATION DE SALLES POUR DES REUNIONS PRIVEES

Les délégués qui souhaiteraient réserver des salles de conférences au Palais des Nations pour y tenir des réunions privées pourront s'adresser au service des Conférences à l'OMS (bureau 2016, poste 14004) avant l'ouverture de l'Assemblée de la Santé, ou au service de Réservation des Salles, bureau A.637 (poste 76704/76705), sixième étage du Palais des Nations (ascenseur 15), à partir du 12 mai (sauf le dimanche 13 mai).

RECEPTIONS A L'OMS

Le restaurant de l'OMS peut organiser des réceptions (cocktails) et des déjeuners ; il convient de s'adresser au poste 14004 au Siège de l'OMS (bureau 2016). Afin d'éviter des conflits de dates, il est instamment demandé aux délégations qui se proposent de donner des réceptions de consulter au préalable le Bureau du Directeur général.

A partir du 14 mai, les réservations peuvent également être effectuées auprès du bureau A.637 au sixième étage du Palais des Nations (poste 76704/76705).

KIOSQUE A JOURNAUX

Des journaux, revues, livres, cartes postales et d'autres articles sont en vente au kiosque situé dans le hall entre les portes 13 et 15. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 15, ainsi que de 8 heures à 12 heures le samedi. (Le kiosque principal est situé dans le hall près de la porte 6.)

POSTE

Le bureau de poste situé près de la porte 6 est ouvert de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi et offre des services habituels, assurant notamment l'expédition de télécopies, les opérations comme

les bulletins et cartes de versement ou les mandats postaux. Le Siège de l'OMS dispose lui aussi d'un bureau de poste.

Les délégués qui désirent affranchir leur courrier au moyen des timbres de l'Administration postale des Nations Unies devront s'adresser au bureau de cette Administration, qui est situé dans le hall près de la porte 6.

COURRIER DES DELEGUES

La correspondance destinée aux délégués, envoyée avec la mention « Aux bons soins de l'OMS », 1211 Genève 27, leur sera remise par le Bureau des renseignements.

SECURITE PERSONNELLE

On peut considérer que Genève est une ville sûre où le taux d'actes de violence est faible. Toutefois, les pickpockets y sévissent comme ailleurs, et des vols (sac à main, portefeuille, téléphone cellulaire) se produisent à proximité des gares ferroviaires et routières, des aéroports et de certains parcs publics.

Il convient de ne rien laisser sur les sièges d'une voiture qui puisse attirer l'attention des voleurs ni de laisser un sac de voyage contenant de l'argent, des billets d'avion, des cartes de crédit ou un passeport dans une voiture garée. Les objets visibles déposés dans un véhicule non surveillé ont tendance à accroître le risque de vol.

Les numéros d'urgence sont les suivants :

- police 117
- ambulances 144
- incendie 118
- secours routier 140
- au Palais des Nations : 72900

En cas d'urgence ou pour toute autre question concernant la sécurité, prendre contact avec le Bureau de la sécurité de l'OMS (tél. +41 (0)22 791 11 17).

Les contrôles de sécurité à l'entrée du Palais des Nations sont désormais plus stricts, aussi bien pour les véhicules que pour les piétons, notamment en ce qui concerne l'accès à la zone des salles de conférences. Il convient donc de se munir d'une pièce d'identité et de porter son badge pour pouvoir accéder plus facilement à la zone réservée à l'Assemblée de la Santé.

TELEPHONES

1. Communications à l'intérieur du Palais des Nations

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;
- b) composer le numéro désiré ;

- c) une série de sons prolongés et espacés indique que la ligne est libre ;
- d) une série de sons brefs et rapprochés indique que la ligne est occupée.

2. Communications entre le Palais des Nations et l'OMS

- | | | | |
|-------------|---|-------------|---|
| <i>SOIT</i> | a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;
b) composer le 62 ;
c) composer le numéro à cinq chiffres du poste désiré (voir le répertoire téléphonique de l'OMS). | <i>SOIT</i> | a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;
b) composer le 0 et attendre la deuxième tonalité ;
c) composer le 022-79 suivi immédiatement du numéro de poste à cinq chiffres. |
|-------------|---|-------------|---|

Si le numéro de poste n'est pas connu, composer le numéro du central téléphonique de l'OMS (62-99 ou 62-11111).

3. Communications locales dans le secteur de Genève

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité d'appel interne ;
- b) composer le 0 et attendre la tonalité d'appel externe ;
- c) composer le 022 suivi du numéro désiré dans le secteur de Genève.

4. Communications à l'intérieur de la Suisse et communications internationales

Les communications à l'intérieur de la Suisse et les communications internationales peuvent être obtenues tous les jours et à toute heure, au moyen de la plupart des cartes de crédit courantes ou d'une carte téléphonique à prépaiement (Taxcard), depuis les cabines téléphoniques situées aux emplacements suivants :

Bâtiment des Assemblées : près de la porte 15 – une cabine en face du « Café de la Presse » – rez-de-chaussée, près de la porte 21 – rez-de-chaussée.

Bâtiment E : à proximité des ascenseurs 42A, 42B, 43A et 43B (une cabine aux 3^e, 4^e et 6^e étages) ; près de la porte 41, 2^e étage ; près de la Salle XVII, 2^e étage.

Bâtiment de Pregny : nouveau Bureau de la sécurité – rez-de-chaussée.

Pour les indicatifs et taxes pour les communications internationales, appeler le 1811.

On peut se procurer les cartes téléphoniques à prépaiement aux emplacements suivants :

Bâtiment des Assemblées : au kiosque Naville ou à la poste près de la porte 6 au kiosque Naville situé entre les portes 13 et 15.

Bâtiment E : au kiosque Naville près de la Salle XVII au 2^e étage.

Les délégations devront acquitter le montant de toutes les communications à l'intérieur de la Suisse et des communications internationales qu'elles auront demandées.

REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION DES DELEGUES ET RESERVATIONS POUR LE VOYAGE DE RETOUR

Les délégués des pays les moins avancés ayant droit au remboursement de leur billet d'avion sont priés de s'adresser au bureau du service des Voyages situé entre les portes 13 et 15. Le remboursement n'est possible que sur présentation du billet.

M. Patrick Jorand, du service des Voyages, peut être joint au numéro de portable (+41) (0)78 619 19 92.

Pour confirmer leurs réservations concernant le voyage de retour, les délégués disposent d'un bureau de l'Agence Carlson Wagonlit Travel situé près de la porte 13, qui est ouvert de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à 12 heures le samedi.

BANQUE

La succursale de l'UBS, située près de la porte 6, est ouverte de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Un guichet, situé près de la porte 41, est ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

SERVICE MEDICAL

Pour les premiers secours, une infirmière assurera la permanence à l'infirmerie du Palais des Nations, au troisième étage du bâtiment E de l'Assemblée (tél. 022 917 50 09). En cas de nécessité, l'infirmière adressera les délégués à un établissement approprié à Genève ou au Service médical de l'OMS au Siège (tél. 022 791 30 40).

En dehors des locaux de la réunion, les délégués nécessitant des soins d'urgence s'adresseront au « Service d'urgence de l'Association des Médecins de Genève » (tél. 022 322 20 20) ou composeront le N° 144 pour obtenir une ambulance.

PUBLICATIONS DE L'OMS

Les publications de l'OMS sont en vente au Palais des Nations, au comptoir de vente des publications de l'OMS situé entre les portes 13 et 15, ainsi qu'à la librairie de l'OMS au Siège. Les délégués bénéficient d'une remise de 50 %.

Les délégués qui souhaiteraient des renseignements sur la diffusion gratuite de publications de l'OMS dans leur pays sont invités à s'adresser à Mme Maryvonne Grisetti, Presse OMS, au Siège de l'OMS (bureau 4157, tél. 12481).

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque de l'OMS située près de l'entrée de la salle du Conseil exécutif est ouverte de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi (poste 12062).

LE « CYBERCAFE »

Les délégués sont les bienvenus au Cybercafé de l’OMS situé au Bar du Serpent dans le bâtiment E du Palais des Nations. Des micro-ordinateurs sont à leur disposition pour accéder à l’Internet et notamment au site Web de l’OMS (<http://www.who.int>). Le Cybercafé est également équipé d’une borne Wi-Fi qui permet aux utilisateurs de connecter sans fil leur ordinateur portable à l’Internet.

Un autre Cybercafé exclusivement réservé aux délégués sera aussi disponible au 8^e étage du bâtiment A.

MAGASIN HORS TAXES ET CARTES D’ESSENCE

Un magasin hors taxes a été ouvert par les autorités suisses à l’intention des délégués, suppléants et conseillers ainsi que des représentants d’organisations intergouvernementales dûment accrédités auprès de l’Assemblée de la Santé. Ce magasin est situé au 27 avenue de France, dans le Centre commercial Montbrillant qui jouxte le bâtiment du HCR, près de la place des Nations (heures d’ouverture : lundi, 13 heures-18 h 30 ; mardi-vendredi, 9 h 30-12 h 30 et 13 heures-18 h 30 ; samedi, 9 h 30-13 h 30). Les délégués accrédités qui souhaitent bénéficier des services de ce magasin doivent remplir et faire valider la formule 14.65 disponible au Bureau des renseignements. Le droit d’accès est accordé personnellement à chaque délégué. Il n’est pas transmissible à un chauffeur ou à un collègue.

Les délégués qui sont venus à Genève en voiture peuvent se procurer une carte d’essence hors taxes à usage temporaire, en remplissant la formule 15.55 également disponible au Bureau des renseignements. Des précisions sur la procédure à suivre peuvent être obtenues au Bureau des renseignements.

= = =